



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Rapport d'activités 2022

**Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale**

**Ce rapport, comptes et bilan
ont été approuvés par le
Conseil de la fondation
neuchâteloise pour la
coordination de l'action
sociale le 26.06.2023 à
Neuchâtel**



Mot du directeur

Les missions confiées à la FAS se sont étoffées en 2022, notamment par la conclusion de nouveaux mandats de prestations confiés par le canton.

Les actions entreprises en 2021, visant notamment à créer des revenus supplémentaires se sont concrétisées en 2022, particulièrement à Centrevue où la facturation des prestations de locomotion à charge de la LAMal a produit de réels effets.

Ceci dit, les charges de fonctionnement ont été maîtrisées en 2022 ouvrant la voie à de potentielles nouvelles améliorations futures (nouveau lieu opérationnel unique).

Les objectifs posés dans le précédent rapport sont donc en voie de concrétisation ; il demeure toutefois nécessaire de continuer d'agir sous l'angle du SAVI, lequel doit prochainement connaître une redéfinition de son organisation générale afin de faire face à la forte augmentation de son activité. Ainsi et vous pourrez le constater à la lecture des écrits propres à chaque domaine d'activité de la Fondation, des efforts significatifs ont été menés à tous les niveaux de gouvernance et opérationnels.

Je tiens ici à remercier très sincèrement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la FAS, pour leur remarquable investissement quotidien et professionnel au service de nos missions. Ils-elles ont fait preuve de fortes capacités d'adaptation et de créativité pour pouvoir répondre à l'ensemble de nos clients dans un contexte d'activités chargé.

Le soutien de nos organes statutaires demeure plein et entier. La présidence de la FAS est, dès le mois de novembre 2022, assurée en remplacement de Mme Florence Dominé, démissionnaire, par M. Olivier Boillat, licencié en droit, ancien directeur de l'institution Serei à La Chaux-de-Fonds et connu de nos organes puisqu'il a également été vice-président de la FAS et membre du Bureau et du Conseil de fondation durant de nombreuses années.

Steve Rufenacht, directeur

Secrétariat général de la FAS

Les activités du secrétariat se sont déclinées en 2022 autour d'éléments connus : la conduite administrative, financière et la gestion des ressources humaines des domaines d'activités de la FAS. La gestion des mandats administratifs et comptables s'est poursuivie auprès de nos différents mandants à la satisfaction de ceux-ci. S'ajoutent à cela les multiples représentations assurées dans le cadre du mandat de coordination de la FAS : représentations cantonales et extracantonales auprès de partenaires institutionnels publics et privés, liés directement à nos domaines d'interventions ou trouvant un sens et une cohérence dans un paysage institutionnel plus large.

Trois domaines particuliers sont venus compléter les tâches habituelles :

- La coordination des mesures de prévention du surendettement, premier axe d'intervention défini par la loi cantonale sur la lutte et la prévention du surendettement, par l'attribution à la FAS d'un mandat de prestations couvrant la période 2022 – 2024. À ce stade, les critères d'accès et d'octroi au fonds mis à disposition par le canton en faveur des actions de prévention d'institutions privées ont été définis.
- La coordination des mesures en faveur des réfugiés ukrainiens. Ce mandat de prestations temporaire (30.06.2023) est confié par le canton à la plateforme précarité, mais est rattaché administrativement à la FAS qui en est donc la dépositaire. Cette coordination a permis de recenser et de mettre en lien les actions de la société civile en faveur des réfugiés ayant fui la guerre et trouvés refuge dans notre canton. Le site ensemble-ne.ch a ainsi été développé dans ce sens.
- La permanence traite des êtres humains a bénéficié d'une reconnaissance accrue par les autorités subventionnantes fédérales et cantonales permettant ainsi de continuer les activités au moins jusqu'à fin 2024. Des travaux de réflexions et d'analyses sont en cours et permettront peut-être d'ancrer cette activité dans un nouveau dispositif d'intervention.

2022 se révèle être une année de transition et de changement pour la FAS : son immeuble situé à Peseux a été vendu au profit de l'acquisition d'une surface administrative brute à aménager au premier étage d'un bâtiment industriel situé à la rue des Poudrières à Neuchâtel. Cette acquisition doit concrétiser la réunion des activités de la FAS sur le littoral en un seul et même lieu. C'est ainsi trois localisations différentes d'activités qui se réuniront sous le même toit normalement au début du deuxième semestre 2023.

Sur le plan des activités internes, la FAS, par son secrétariat général, doit relever deux défis de taille :

- Veiller à octroyer les ressources et moyens nécessaires pour faire face à l'augmentation marquée des interventions dans le cadre de la LAVI et revoir l'organisation générale du domaine de manière à gagner en efficience. Un peu à l'image du domaine de Centrevue, dont le développement des prestations facturables commence à produire des effets concrets et mesurables.
- Poursuivre l'analyse et les réflexions induites par la mission de coordination de la FAS, afin de lui conférer l'assise nécessaire voulue par le législateur cantonal. Il s'agira de définir l'étendue de cette mission et de la traduire dans une vision stratégique qui puisse être reconnue par l'ensemble des acteurs publics ou privés.

Steve Rufenacht, directeur



SAVI

Activités

Une augmentation très importante des nouvelles demandes est constatée dans un service déjà saturé. Une adaptation des ressources à disposition a fait l'objet d'une réflexion et la mise en place d'un moratoire a été décidée pour 2023, dans l'attente de pouvoir adapter les ressources. Le service fait face à une nouvelle augmentation de 10 % des situations suivies. Les demandes en lien avec les violences domestiques et les actes d'ordre sexuel sont les plus représentatives de l'augmentation du recours à notre service.

Concernant l'hébergement et bien que le foyer ait été plein la première moitié de l'année, nous observons une baisse du nombre de journées d'hébergement. Le nombre de femmes hébergées est sensiblement le même, toutefois nous avons hébergé un quart d'enfants en moins que l'année précédente.

De même les hébergements en dehors du SAVI sont aussi en diminution dans une proportion relativement similaire.

Suivi des projets

Atelier pleine conscience : le projet pleine présence s'est poursuivi et continue d'être un succès auprès des enfants hébergés et de leur mère. Il s'est poursuivi toute l'année 2022.

Les clubs services féminins du canton qui se sont associés au Zonta club et qui ont mené une action dans le cadre des Orange Days - le 02.12.22 au Théâtre du Passage - en faisant jouer la pièce "Après coup". Ils nous offriront le bénéfice de leur action dans le but de financer les activités pour les enfants hébergés au SAVI.

Atelier de médiation animale : depuis la fin de l'année 2021, l'atelier s'est poursuivi et se déploie à la fréquence d'une fois par semaine, comme souhaité. La participation des mères et des enfants à cet atelier leur donne une grande satisfaction. La collaboration avec les écoles est aussi très intéressante, les directions tout comme les enseignants y voient du sens et favorisent la possibilité de participer à l'atelier sur le temps scolaire, sans être préterité dans le cadre de l'école.

L'activité a pu se poursuivre tout au cours de l'année 2022 et devrait se terminer en juin 2024 toujours financée par la Chaîne du Bonheur qui a permis le prolongement avec le même budget, étant donné que nous avons pu en diminuer le coût provisionnel. Une réflexion a débuté pour trouver les fonds nécessaires à la poursuite d'une augmentation de la prise en charge pour les enfants dans le cadre de l'hébergement.

Sophie Aquilon, responsable SAVI

Centrevue

Activités

La fin des restrictions pandémiques a permis à Centrevue et aux collaborateurs de revenir à un rythme de travail et d'activités dans la norme. Les consultations individuelles ont pu être réalisées dans le cadre de vie des personnes en situation de handicap, que ce soit à leur domicile, en institution ou dans un cadre professionnel. Les demandes restent importantes et, de ce fait, les délais de réponses s'accroissent.

La fin de la pandémie a permis notamment de relancer un groupe de travail social sur le thème de l'organisation du quotidien. La demande d'échange entre pairs reste importante. L'encadrement par les intervenantes sociales de Centrevue, toutes formées aux techniques spécifiques du Travail Social de Groupe, offre un cadre et un suivi très respectueux de chacun-ne des participant-e-s, pour faire part de leurs expériences et de leurs émotions.

Cette année également, le cours de réadaptation "Réactif", d'une durée d'une semaine, proposé à 11 enfants aveugles ou malvoyants de Suisse romande a enfin pu être organisé au début de l'été 2022, après avoir été annulé deux fois pour cause de pandémie. Ce cours, réalisé sous forme de camp, dans un chalet, propose aux enfants de travailler et/ou développer leur autonomie dans des activités de la vie quotidienne comme les courses, la préparation des repas, la gestion de ses affaires et de son hygiène personnelle, etc. Des activités sportives et de loisirs sont également proposées afin de leur faire découvrir les possibilités qui s'offrent à eux de participer à de telles occupations.

Depuis cette année, deux collaboratrices sont formées dans le domaine des TICS (Techniques d'information et de communication). Grâce à ces formations, dispensées par l'UCBAveugles, il est dorénavant possible de faire reconnaître les droits à la formation et à l'utilisation de tablettes et smartphones pour les personnes bénéficiaires de prestations de l'assurance invalidité. Les formations sont proposées autant sur les systèmes utilisant la technologie IOS (produits Apple) que Android. Les personnes n'ayant pas ou plus de droits aux prestations de l'assurance invalidité, et tout particulièrement les personnes en âge AVS, peuvent aussi bénéficier de tels cours. On observe qu'elles sont de plus en plus nombreuses à utiliser des smartphones et les applications leur permettent, parfois, de ne pas avoir recours à d'autres moyens auxiliaires.

Cette année encore Centrevue s'est adjoint la collaboration de deux opticiens en leur proposant en amont une spécialisation en basse vision assurée par la Fachhochschule Nordwestschweiz à Olten et l'UCBAveugles. Ils remplacent un opticien spécialisé actif à Centrevue depuis plus de 15 ans. Leur présence augmente en parallèle le nombre de consultations optiques pour réaliser les réfractions chez les personnes malvoyantes. Avec leur arrivée, Centrevue peut offrir dorénavant des consultations en basse vision à toutes les personnes malvoyantes du canton, à Peseux, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Fleurier.

Centrevue, suite

Suivi des projets

Centrevue était invité à se présenter depuis 2020 au festival musical "Festi'neuch", annulé deux fois en raison du Covid et qui a pu enfin se réaliser en 2022. Grâce à la tenue d'un stand durant cette manifestation, il a été possible de sensibiliser un grand nombre des 54'000 visiteurs sur les prestations de Centrevue ainsi que sur la problématique de la malvoyance et de la cécité. L'information était réalisée de manière ludique, avec des lunettes de simulation et la projection d'extraits de films en audiodescription.

En collaboration avec le Centre Neuchâtelois d'Ophtalmologie (CNO) de Neuchâtel, un projet de consultations-entretiens, une matinée par mois, a vu le jour dans les locaux du Centre médical. Afin d'être proactifs dans l'information que Centrevue peut donner aux personnes souffrant de diverses pathologies les mettant en situation de handicap, les entretiens ont lieu directement au moment de la consultation médicale. De la sorte les personnes sont informées des possibilités de réadaptation et de l'existence de certains droits ou prestations en leur faveur. Ils-elles peuvent, s'ils-elles le souhaitent, prendre rendez-vous pour un suivi à Centrevue ou reprendre contact par la suite. Ce projet devrait être transposé par la suite au CNO de La Chaux-de-Fonds et la proposition pourra également être faite à d'autres cabinets d'ophtalmologie du canton.

Dernier projet et non des moindres, Centrevue s'investit dans l'accessibilité des nouveaux locaux qui accueilleront les différents services de la FAS. Un groupe de travail s'occupe de la mise en place de normes et recommandations d'accessibilités pour les personnes en situation de handicap et tout particulièrement à l'adaptation de l'environnement visuel, par exemple les contrastes, la luminosité et la signalétique. Les locaux se veulent être aussi une carte de visite pour servir d'exemple aux maîtres d'ouvrage, architectes ou ingénieurs et doivent pouvoir illustrer, de manière concrète, la prestation que Centrevue offre en matière d'accessibilité des lieux de vie pour personnes âgées et/ou malvoyantes. Le résultat sera visible dès l'été 2023.

Olivier Blaser, responsable Centrevue



TEH

Mission latine TEH

Activités

La mission intercantonale TEH, a continué de développer et de rendre visible tout au long de l'année 2022 cet organe de référence, mis en place en 2014 par le GRAS (groupement des chefs des services de l'action et d'aides sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin), tout en faisant valoir les intérêts de la Suisse latine.

Il est à relever l'augmentation du nombre de situations détectées dans les centres LAVI latins en 2022. Elle est probablement due à une meilleure connaissance du phénomène suite à la sensibilisation et formation des professionnels concernés et à la vulnérabilité des personnes accentuée durant la pandémie. Beaucoup d'entre elles ont été exploitées, car elles se trouvaient dans une situation très précaire suite aux restrictions imposées par les États. Globalement au niveau des centres LAVI latins, 60 nouvelles victimes de traite ont été détectées et prises en charge.

Suivi des projets

Le GRAS a octroyé un mandat supplémentaire sur deux ans (2023 et 2024) à la mission latine TEH afin de soumettre aux cantons latins des recommandations visant à harmoniser les pratiques de prise en charge des victimes TEH en Suisse latine.

Il a été convenu que dans un premier temps, un état des lieux serait mené sur les quatre axes principaux qui sont la détection de potentielles victimes, l'hébergement sécuritaire des victimes, la prise en charge et l'accompagnement socio-sanitaire des victimes et la sensibilisation à la thématique TEH des institutions publiques et privées. La mission latine TEH et Astrée (Association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation du canton de Vaud) ont uni leurs connaissances et leurs compétences afin de réaliser conjointement cet état des lieux auprès des cantons latins. La phase suivante sera l'identification des acteurs locaux potentiels dans chaque canton latin sur les quatre axes mentionnés. Sur la base de l'état des lieux et des acteurs locaux identifiés, un travail d'accompagnement et de soutien sous forme de recommandations pourra être proposé aux cantons latins. Une convention ou partenariat de collaboration avec des lieux d'hébergement spécialisés en Suisse et reconnus selon des standards de qualité, sera étudié et proposé aux membres du GRAS en vue de l'hébergement des victimes devant être placées hors canton pour des questions de sécurité ou par manque de solutions d'hébergement dans le canton placeur.



TEH, suite

Permanence-teh.ne

La FAS avec le soutien du mécanisme de coopération neuchâtelois de lutte contre la traite des êtres humains, le département de l'emploi et de la cohésion sociale du canton de Neuchâtel et la police fédérale (fedpol), a poursuivi son projet visant une meilleure détection des témoins et victimes de traite. Tout au long de l'année écoulée, 104 collaborateurs de services publics et privés du canton de Neuchâtel ont été sensibilisés à cette thématique et informés de l'organisation de cette consultation spécialisée gratuite et confidentielle pour les victimes et témoins de traite des êtres humains.

Depuis le mois d'avril 2022, la permanence TEH est uniquement atteignable par téléphone ou par courriel, elle n'assure plus une présence physique comme initialement prévue. Afin de s'adapter au mieux aux besoins des victimes et témoins de traite des êtres humains, la FAS a décidé de répondre aux sollicitations en se déplaçant auprès de potentielles victimes tout au long de la semaine en fonction de ses disponibilités.

032 886 80 07 | permanence.TEH@ne.ch | www.fas-ne.ch/permanence-teh

En 2022, le nombre de personnes ayant sollicité la permanence se montait à 24 dont 23 avec des indices de traite.

Karine Gobetti, responsable TEH

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres au moins désignés de la manière suivante, selon art. 7 des statuts :

Des représentants des organisations sociales bénéficiant de l'activité du secrétariat général, choisis par le Conseil de fondation

- Bersot Payrard Anne vice-présidente d'ADC
- Rosset Nadia représentante de l'Association Neuchâteloise pour la Médiation Familiale

Un représentant de l'Association neuchâteloise des institutions de l'action sociale (ANIAS)

- Helle Sabrina assistante sociale

Un expert de chaque domaine d'activités, non membre du personnel, dont la Fondation constitue le cadre juridique

- Mercet Patrick président de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, section neuchâteloise représentant Centrevue

D'autres personnes choisies par le Conseil de fondation

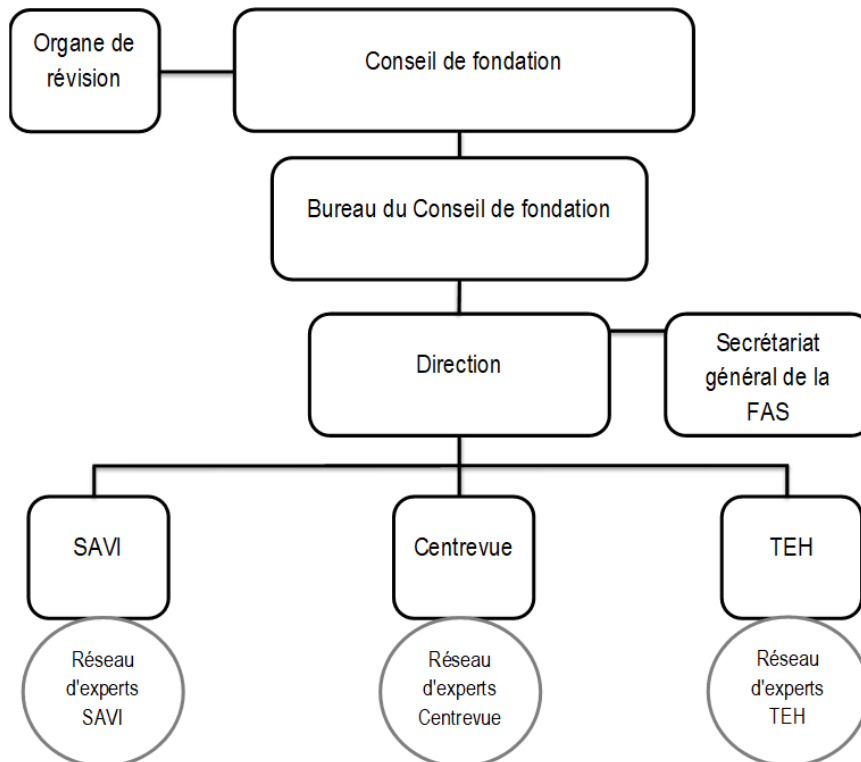
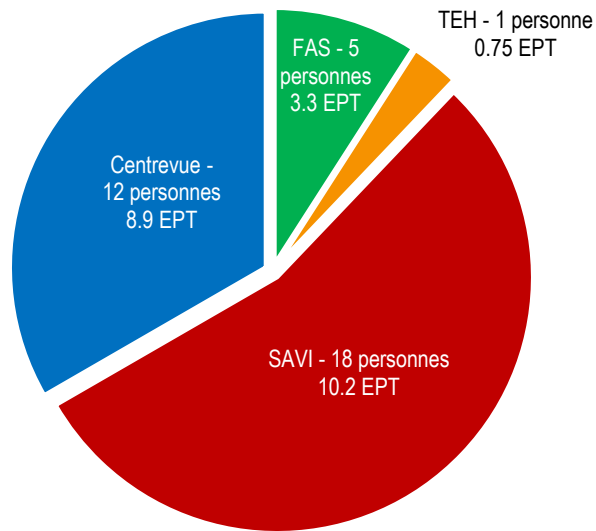
- Dominé Florence - juge au tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, présidente du Conseil de Fondation et du Bureau jusqu'au 13.11.2022
- Boillat Olivier - ancien directeur du Serei, président du Conseil de Fondation et du Bureau, dès le 14.11.2022
- Péquignot Hubert - directeur de Caritas, vice-président du Conseil de Fondation et du Bureau
- Borer Pierre - directeur du CSP, membre du Bureau, jusqu'au 31.05.2022
- Müller-Rossel Mélanie – co directrice du CSP, dès 13.06.2022
- Christe Nathalie - directrice du Serei, membre du Bureau
- Dubois François - directeur de Pro Senectute
- Golay Besson Eliana - membre du comité Solidarité femmes
- Messerli Jean - directeur de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales
- Pignolet David - directeur financier de Celgene International Sàrl
- Steiner Anouk - cheffe du service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds
- Le directeur de la Fondation assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative
- Le chef du service de l'action sociale peut être invité à assister aux séances du Conseil de fondation
- Organe de contrôle : fiduciaire Leitenberg & Associés SA



Éléments statistiques 2022

Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale

En 2022, la FAS - dans son ensemble - employait 41 personnes, dont 36 pour une moyenne de 23.15 postes de travail (EPT) et 5 rétribuées à l'heure



Secrétariat général de la FAS



Tâches exécutées par le secrétariat général de la FAS :

• Domaines activités	47.54 %
• Mandats externes	10.34 %
• Administration-comptabilité-coordination	42.12 %

Tâches exécutées par la direction de la FAS :

• Domaines activités	25.83 %
• Administration-comptabilité-représentation-coordination	74.17 %

SAVI



1505 dossiers SAVI traités, dont 1444 dossiers LAVI et 822 nouveaux dossiers

Soit une augmentation de 9,7 % par rapport à 2021 et 20,8 % par rapport à 2018



30 femmes et 27 enfants hébergés au foyer SAVI

2818 jours d'hébergement



13 femmes, 8 enfants et 3 hommes hébergés auprès des partenaires

818 jours d'hébergement

Type d'infractions

violence domestique	773
AOS	294
agression	179
autres	76
LCR	40
vide ou non renseigné	37
harcèlement	33
erreur médicale	27
traite être humain	20
brigandage	19
mobbing	7

Centrevue



461 dossiers Centrevue traités dont 111 nouveaux

Soit une augmentation de 2,7 % par rapport à 2021

Type de dossiers	
OFAS et LAMal	395
Intervention précoce AI	5
Informations sans dossier	61
Total	461

Catégorie d'âge	
0-9 ans	17
10-19	12
20-29	12
30-39	14
40-49	26
50-59	42
60-69	57
70-79	66
80-89	132
90-99	81
100 et plus	2



Éléments financiers 2022

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

**leitenberg+associés****Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, Neuchâtel****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables ainsi que les tableaux de la variation des fonds et des capitaux propres.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Cabinet d'audit Leitenberg & Associés SA

Olivier Ecabert
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Jacques Rais
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Joane Meyrat
Expert-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée

Alexandra Bioche
Expert-comptable diplômée, LL.M. Tax
Expert-réviseur agréée



Membre d'EXPERTSuisse
ASR n° 500960

CHE 112.349.421 TVA
www.leitenberg.net

Vy-d'Etra 33a
2000 Neuchâtel
+41 32 725 32 27

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

**leitenberg+associés****Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 18 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les subventions (RELSUB) et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 8 juin 2023

Fiduciaire Leitenberg & Associés

Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
Responsable du mandat

Olivier Ecabert
Expert-réviseur agréé

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
ACTIF		
Trésorerie	1 017 962.58	950 470.63
- Caisses	7 367.20	12 283.70
- Comptes de chèques postaux	525 810.98	659 339.63
- Comptes courants bancaires, BCN	484 784.40	278 847.30
Créances diverses	175 063.05	64 830.75
- Envers des tiers	172 409.75	63 908.20
- Avances à des tiers	2 653.30	922.55
Actifs de régularisation	225 873.15	123 762.15
Stock moyens auxiliaires	9 600.00	9 600.00
Actif circulant	1 428 498.78	1 148 663.53
Immobilisations corporelles	1 620 003.00	885 003.00
- Immeuble	1 620 000.00	885 000.00
- Mobilier et matériel	3.00	3.00
Actif immobilisé	1 620 003.00	885 003.00
TOTAL DE L'ACTIF	3 048 501.78	2 033 666.53

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes diverses	83 637.80	62 160.65
- Envers des tiers	83 637.80	62 160.65
Prêt hypothécaire BCN, part à court terme	25 000.00	-
Passifs de régularisation	9 707.25	18 573.05
Capitaux étrangers à court terme	118 345.05	80 733.70
Prêt hypothécaire BCN	1 005 000.00	700 000.00
Prêt de la République et Canton de Neuchâtel	100 000.00	100 000.00
Capitaux étrangers à long terme	1 105 000.00	800 000.00
Fonds affectés	325 515.37	340 665.37
- Fonds affectés secrétariat général FAS	137 850.85	123 977.60
- Fonds affectés pour le SAVI	63 784.50	78 805.70
- Fonds affectés pour Centrevue	100 867.72	111 490.92
- Fonds affectés TEH	23 012.30	26 391.15
Fonds non affectés	307 330.86	307 330.86
- Fonds de réserve générale	307 330.86	307 330.86
Fonds affectés et non affectés	632 846.23	647 996.23
Capital de la fondation	100 500.00	100 500.00
Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux fonds	404 436.60	424 763.48
Excédent de produits / charges	687 373.90	-20 326.88
	<u>1 091 810.50</u>	<u>404 436.60</u>
Capitaux propres	1 192 310.50	504 936.60
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	<u>3 048 501.78</u>	<u>2 033 666.53</u>

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

COMPTES DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

	2022 CHF	2021 CHF
Subventions	2 964 485.00	2 847 723.00
- Subventions SASO	2 094 950.00	2 094 950.00
- Subventions fédérales, OFAS	869 535.00	752 773.00
Recettes liées au foyer d'hébergement	162 497.50	115 926.55
Dons et legs	45 459.37	42 715.42
Ventes de moyens auxiliaires	44 960.85	49 607.70
Recettes de projets	173 299.60	207 636.00
Revenus liés à des mandats et prestations diverses	96 536.55	73 651.10
Remboursements et recettes liés à l'aide aux victimes	564 312.60	389 717.30
Recettes des assurances sociales	123 420.75	102 744.50
Autres produits	-	6 000.00
Recettes locatives	10 400.00	8 800.00
Produits d'immeuble	34 183.50	42 070.00
Gain sur vente immeuble	490 342.55	-
Prélèvement aux fonds	149 844.85	145 911.20
Total des recettes	4 859 743.12	4 032 502.77
Salaires	2 344 742.30	2 287 518.75
Charges sociales	540 511.35	571 692.45
Frais de formation et de perfectionnement	16 748.00	42 184.00
Frais de déplacements	28 234.55	30 996.65
Frais de locaux	187 692.70	180 564.05
Equipement de bureau et informatique	7 982.85	2 962.95
Matériel de bureau	4 969.20	5 409.15
Téléphones, fax, ports et taxes	12 625.36	15 386.31
Assurances choses et RC	5 667.80	5 545.50
Documentation et publicité	6 165.60	11 284.75
Maintenance, redevance et frais informatiques	94 175.05	92 928.65
Frais de projets	82 402.90	57 723.95
Autres frais administratifs	29 452.86	24 645.75
Frais et dépenses liés à l'aide aux victimes	504 472.60	366 743.31
Hébergements facturables	53 531.00	64 085.55
Frais accessoires de fonctionnement foyer	6 262.32	6 259.95
Achats de moyens auxiliaires	28 676.28	35 731.41
Cours, réadaptation, camp enfants	25 974.60	17 602.37
Pertes sur créances	-	96.00
Charges d'immeuble	57 387.05	16 832.15
Attribution aux fonds	134 694.85	216 636.00
Total des charges	4 172 369.22	4 052 829.65
Excédent de produits / charges de l'exercice	687 373.90	-20 326.88